

- Substances dangereuses pour l'eau : artisans et collectivités, un défi commun
- Caractérisation des substances dangereuses dans l'artisanat
- Une application smartphone pour les artisans qui cherchent une déchèterie
- Actions de communication : RGE
- Un projet de ressourcerie ouvert aux artisans
- Les Relais du CNIDEP en 2014
- Journées Techniques
- Interventions du CNIDEP



le bulletin d'information CNIDEP

n°
14

Décembre 2014

information

Résultats de l'étude de caractérisation de rejets de l'artisanat bientôt disponibles !

La campagne de mesures a démarré en 2012 pour s'achever l'année dernière et a porté sur **114 prélèvements** réalisés dans **54 entreprises artisanales**. Les résultats sont présentés au travers de 10 rapports métiers et d'une synthèse globale de l'étude qui seront bientôt disponibles. Un lien sera mis en ligne sur le site du CNIDEP pour vous permettre de télécharger tout ou partie de ces documents.



Une première analyse des résultats montre que les métiers choisis pour mener cette étude sont bien émetteurs de substances dangereuses : entre **35 et 55 substances dangereuses** ont été quantifiées.

Les prélèvements ont tous été réalisés à la source, en amont de tout prétraitement et de manière ponctuelle. L'émission discontinue des rejets artisanaux et la nécessité de prélever 15 litres pour les besoins analytiques ne nous ont pas permis de mettre en place un préleveur d'échantillons. Cependant le prélèvement à la source présente l'avantage de permettre une détection d'un plus grand nombre de substances que dans un rejet global collecté au point de raccordement au réseau.

Les résultats de cette étude ont une portée essentiellement **qualitative**, ils sont par conséquent à exploiter avec un certain nombre de précautions en matière de :

- concentrations (majorées par le prélèvement à la source et pouvant être entachées d'incertitude en raison de l'absence de triplicat),

- volumes (mode de prélèvement ponctuel n'ayant pas permis une quantification précise des prélèvements réalisés).

Toutes les informations collectées au travers de cette étude permettent d'identifier l'absence ou la présence de certaines substances au sein des rejets de 10 métiers. En revanche, cette étude ne permettra pas de faire un lien direct entre les substances identifiées et leurs sources d'émissions.

Un second volet sera nécessaire pour connaître avec précision l'origine des substances détectées par cette étude. Il pourrait porter sur les 10 métiers ou sur une partie de ces derniers pour lesquels des listes plus courtes de substances à rechercher pourront être établies par activité.

En parallèle et dès à présent, le CNIDEP continue de mener une réflexion sur :

- la recherche de prétraitements capables de traiter ces substances et d'évaluer leurs performances en la matière avant d'en préconiser l'implantation,
- la recherche de produits de substitution ne contenant pas les substances identifiées au cours de notre étude, tout en vérifiant que ces nouveaux produits n'amènent pas de nouvelles problématiques (environnementales ou de santé) à leurs futurs utilisateurs.



Marie-Pierre FISCHER
marie-pierre-fischer@cnidep.com

Cette étude a porté sur la recherche de substances dangereuses au sein des rejets de 10 métiers artisanaux :

- Peinture en bâtiment
- Menuiserie
- Nettoyage de toitures et façades
- Pressing et Aquanettoyage
- Imprimerie
- Prothésiste dentaire
- Nettoyage de locaux
- Mécanique & carrosserie automobile
- Salon de coiffure
- Carénage à sec

Colloque national

Au cœur de la lutte contre les substances dangereuses !

Le colloque « **Substances dangereuses pour l'eau : artisans et collectivités, un défi commun** », organisé par le **CNIDEP**, les **agences de l'eau** et en partenariat avec la **Communauté Urbaine du Grand Nancy** s'est tenu les 29 et 30 octobre au Centre Prouvé de Nancy.

L'événement a réuni 200 personnes autour de la thématique -encore trop peu connue- des substances dangereuses pour l'eau dans les métiers de l'artisanat. Les 50 intervenants présents pour animer les 2 demi-journées de plénières et les 2 demi-journées d'ateliers ont su apporter les informations pertinentes pour sensibiliser les participants et ouvrir le dialogue et les pistes de réflexion.

→ Une programmation complète adaptée à un large public d'acteurs

Les organisateurs du colloque se sont adressés à un public d'acteurs le plus large possible. Ainsi, de nombreuses collectivités, des syndicats des eaux, des représentants des agences de l'eau, des conseillers des chambres de métiers et de l'artisanat, des chambres de commerce, mais aussi des artisans et des organisations professionnelles venus de l'ensemble du territoire national étaient réunis pour découvrir la thématique ou pour approfondir leurs connaissances sur le sujet.

La programmation a été pensée pour que les participants trouvent les informations appropriées à leur niveau d'expertise et d'expériences. La première matinée a été consacrée à la présentation du sujet. L'intérêt de porter à connaissance cette problématique et de travailler en collaboration pour aboutir à des résultats concrets a été mis en avant tout au long des tables rondes de cette matinée. Bien que ne souhaitant pas être alarmistes, les intervenants experts du sujet ont bien insisté sur l'importance de traiter le sujet des substances dangereuses dans les métiers de l'artisanat dès aujourd'hui, avant que des problèmes environnementaux ou sanitaires majeurs et que la législation ne rattrapent les différents acteurs impliqués dans l'émission et le traitement de ces rejets.

Deux demi-journées ont ensuite été consacrées à des ateliers thématiques plus précis auxquels les participants avaient pu

s'inscrire en amont. La programmation des ateliers visait à balayer largement la problématique, en allant de la définition d'une substance dangereuse aux retours d'expériences de travaux déjà menés en faveur de la diminution des rejets dangereux dans l'eau. Pour finir, une demi-journée de plénière de conclusion a été proposée, afin de faire un retour sur l'ensemble des ateliers et de conclure l'événement sur des pistes d'actions futures.



→ Une conclusion sous forme d'ouverture

Les messages principaux à retenir à la suite de cet événement sont d'une part l'intérêt primordial du partage d'expériences ; en effet, expliquer les étapes et les procédures indispensables à la réussite d'un projet sera très constructif. Tout comme le fait de parler des difficultés et des écueils rencontrés permettra plus d'efficacité pour d'autres projets en cours ou à mener.

D'autre part, il est ressorti que chaque acteur a un rôle à jouer dans la diminution des substances dans l'eau et que la collaboration de diverses structures sera essentielle pour la mise en œuvre des solutions existantes ou innovantes. Les projets collaboratifs seront donc la clé de la réduction de l'émission des substances dans l'eau, comme ont pu l'illustrer, lors d'un atelier thématique, plusieurs agents des Chambres de Métiers et de l'Artisanat travaillant sur des opérations collectives.

En conclusion

Mot fort de cet événement à retenir :

LA PREVENTION

Les pistes de réflexion d'actions se tournent donc aujourd'hui vers des procédés permettant de réduire le plus en amont possible les rejets de substances dans l'eau.

- La substitution des produits dangereux utilisés par les artisans ?
- Les systèmes de dépollution des rejets pollués ?
- Les différentes filières existantes de traitement des produits dangereux ?

Voilà quelques solutions préventives présentées lors du colloque et qui permettent de limiter les substances arrivant aux stations d'épuration via le réseau d'assainissement classique...



Retrouvez les supports de présentation, ainsi que les actes du colloque sur le site internet dédié : www.colloquesubstancesdangereuses.com

Manon SANTERAMO | manon-santeramo@cniddep.com

Mention RGE : un guide d'entretien pour une 1^{ère} orientation des artisans

Début 2015

La mention **Reconnu Garant de l'Environnement** est indispensable pour les entreprises qui veulent faire bénéficier leurs clients d'Eco-PTZ et, à partir du **1^{er} janvier 2015**, de crédits d'impôts. Ce dispositif est un outil exemplaire de montée en compétence des entreprises. Mais son obtention peut s'avérer un parcours du combattant pour une très petite entreprise...

Le CNIDEP a donc rédigé un guide d'entretien pour les conseillers environnement et énergie des Chambres de Métiers, qui sont potentiellement en première ligne pour l'information des entreprises. Ce guide propose les différents points à aborder avec l'entreprise selon un en-



CNIDEP

EGIDA V2

Estimation des Gisements de Déchets de l'Artisanat



Afin de prendre en compte les modifications des pratiques et les évolutions dans les gisements des déchets des artisans, l'outil d'Estimation de Gisement des Déchets d'Activité (EGIDA) a été mis à jour suite à 1000 enquêtes réalisées entre 2013 et 2014. Cette deuxième version de l'outil comprend de plus nombreuses fonctionnalités que dans sa première version.

Ainsi, il sera possible de sauvegarder les estimations faites, mais aussi de faire des études cumulées par territoire, par métiers et par déchets.

Au vu du travail qui a été nécessaire pour assurer les rajouts de fonctionnalités, EGIDA 2 sera un outil payant :

- 250€ HT pour les organismes relais du CNIDEP
- 500€ HT pour les organismes publics non relais du CNIDEP

Les organismes publics peuvent devenir relais du CNIDEP après signature d'une convention avec le CNIDEP.



EGIDA

Estimation des Gisements de Déchets de l'Artisanat

Activités concernées	Tonnes/an	%
Déchets Dangereux (DD)	3,787	13,73
Batteries acides	0,005	0,01
Batteries et piles en plastique scellées	0,016	0,05
Batteries et piles en fer scellées	0,120	0,31
Bois en résine	4,000	11,44
Coffres scellés	0,238	0,74
Peinture scellée	0,240	0,73
Caractères de silicone	0,000	0,00
Disques abrasifs scellés	0,000	0,00
Ferraille scellée	0,100	0,28
Matière scellée	0,110	0,33
Déchets Non Dangereux (DND)	24,804	82,93
Ciment	0,00	0,00
Métaux	23,081	85,00
Fibres géotextiles	0,007	0,02
Sablon non traité	0,200	0,74
Papiers	0,007	0,02
Vitrage	4,704	16,93
Disques à l'hydroxyde	0,000	0,00
Disques à mouler	0,171	0,41
Disques à ponner	0,011	0,03
Autres CND en mélange	0,004	0,01
Déchets Inertes (DI)	1,278	4,29
Craie	0,00	0,00
Sables	0,200	0,68
Total	41,969	100,0

requête estimation

imprimer

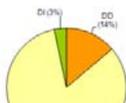
retour choix métier

retour accueil

sauvegarder

multilingue

Nombre	Efficacité des entreprises
1	de 0 salaires
2	de 1 à 2 salaires
3	de 3 à 5 salaires
4	de 6 à 9 salaires
5	de 10 à 18 salaires



Exemple de résultats obtenus suite à la réalisation d'une enquête simple sur EGIDA

RGE

chaînement logique. Il donne des arguments pour faire face aux questions des professionnels, et mentionne des documents utiles.

Sous l'égide de l'ADEME Lorraine, le CNIDEP a également conçu avec l'ensemble des parties prenantes une plaquette de présentation du dispositif RGE. Cette plaquette devrait être disponible pour le début de 2015.



Nadine BERTRAND
nadine-bertrand@cniddep.com

REACH : un règlement de plus en plus présent dans les travaux du CNIDEP



Le règlement européen **REACH** (enRegistrement, Evaluation, Autorisation des substances Chimiques) introduit la responsabilité des fabricants. C'est à eux de spécifier les risques sanitaires et environnementaux de leurs substances chimiques, et de diffuser ces informations tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

De par la multiplicité de ses activités, l'artisanat est largement concerné par ce règlement. Car les artisans peuvent jouer divers rôles dans la chaîne d'approvisionnement, car ils peuvent être :

- des utilisateurs de mélanges chimiques
- des fabricants d'articles contenant des substances
- des importateurs
- des distributeurs
- voire même des producteurs de substances

➔ **A chacun de ces rôles correspondent des obligations dans REACH.**

Pour implanter progressivement ce règlement complexe dans les Très Petites Entreprises, le CNIDEP l'inclut désormais dans ses actions :

- source réglementaire pour des études (santé-environnement, substances dangereuses...)
- publication de notes de veille
- travail de sensibilisation à l'échéance d'enregistrement de 2018 pour les artisans (producteurs d'1 tonne/an de substance)...

Les notes de veille sont téléchargeables sur www.cniddep.com



Nadine BERTRAND
nadine-bertrand@cniddep.com

Laura GAILLARD
laura-gaillard@cniddep.com



Qui fait quoi ?



Philippe MUCCHIELLI, directeur
Chargé de la conception de nouveaux projets, de la recherche de financements et de la représentation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dans toutes les réunions consacrées à l'environnement.
philippe-mucchielli@cnidep.com



Marie-Pierre FISCHER, conseillère dans le domaine de l'eau
Chargée de recherche et développement pour la protection des ressources en eau dans l'artisanat et de la mise en œuvre de solutions retenues en relation avec les collectivités.
marie-pierre-fischer@cnidep.com



Manon SANTERAMO, conseillère environnement
Chargée de la communication événementielle du CNIDEP et de l'accompagnement des artisans et des collectivités sur les questions relatives à l'intégration des principes du développement durable dans leurs projets.
manon-santeramo@cnidep.com



Laura GAILLARD, conseillère déchets & installations classées
Chargée d'aider les artisans à limiter leurs impacts et chargée de développer la collaboration avec les collectivités pour permettre aux artisans d'éliminer leurs déchets dans le meilleur respect de l'environnement.
laura-gaillard@cnidep.com



Nadine BERTRAND, conseillère environnement
En charge de la création d'outils et formations pour diffuser les champs d'expertise du CNIDEP, ainsi que des questions de santé-environnement et de développement durable.
nadine-bertrand@cnidep.com



Séminaire de rencontre des Ambassadeurs de la Coiffure à Bruxelles

Le 24 novembre dernier, le CNIDEP est intervenu dans un séminaire regroupant les ambassadeurs de la coiffure, c'est-à-dire des professionnels engagés dans des démarches de développement durable au sein de leurs salons. Mis en place par les partenaires sociaux de la coiffure et porté par les Institutions de la Coiffure, membres du groupe AG2R LA MONDIALE, le label **Développement durable, mon coiffeur s'engage** traduit, depuis 2009, l'engagement environnemental et sociétal de certains salons de coiffure. A l'occasion de la réunion des salons les plus engagés dans cette démarche, le CNIDEP a été invité à présenter ses actions, ainsi que les résultats de l'étude DCE et Artisanat et plus particulièrement les substances dangereuses identifiées au sein des rejets de la coiffure.



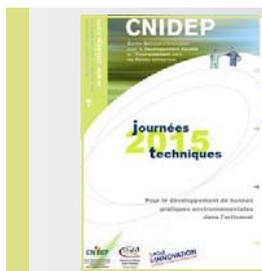
Participation aux 1^{ères} Journées de l'Ecoconstruction lorraines

Le Centre lorrain de la Qualité Environnementale du Cadre Bâti, LQE, a organisé ses 1^{ères} Journées de l'Ecoconstruction les 17 et 18 octobre à Pont-à-Mousson (54). Dans le cadre de la journée dédiée aux professionnels, le CNIDEP a animé une Table Ronde sur les **perspectives de recrutement dans le secteur de l'écoconstruction**.

Après une présentation de la Maison de l'Emploi, 3 professionnels du secteur se sont prêtés au jeu des question/réponses sur cette thématique.

6^{ème} conférence régionale du GRAIE à Lyon sur la gestion des rejets d'eaux usées non domestiques

Le 6 novembre dernier, le CNIDEP est intervenu dans une série de conférences ayant pour thème **La lutte contre les substances dangereuses - Les rejets des activités textiles - La mobilisation des entreprises autour d'un objectif de réduction**. Cet événement a été l'occasion de présenter l'étude DCE et Artisanat, qui avait pour objectif la recherche de substances dangereuses en vue de la caractérisation des rejets de 10 métiers artisanaux, et les 1^{ers} résultats d'exploitation des analyses.



Journées techniques 2015

Découvrez sur www.cnidep.com les journées techniques 2015 proposées & animées par le CNIDEP !

www.cnidep.com/journees_techniques.html

© Le bulletin d'information du CNIDEP
Centre National d'Innovation
pour le Développement Durable
et l'Environnement dans les Petites entreprises

Directeur de publication : Jean-Marie BENOIT
Rédaction : CNIDEP
Conception/réalisation/édition : C. ZIMMERMANN
Impression : CNIDEP
Crédit photos : CNIDEP - CMA54
Imprimé sur du papier recyclé
Dépôt légal : Décembre 2014 - ISSN n° 1771-8473



CNIDEP - 4 rue de la Vologne - 54520 LAXOU
Tél. : 03 83 95 60 88 - Fax : 03 83 95 60 30
Courriel : cnidep@cnidep.com
Site Internet : www.cnidep.com



Avec la participation financière de :

